

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 23 mars 2017

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
__23	23	21

L'an deux mille dix-sept et le 23 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Date de la convocation :  
16/03/2017

Date d'affichage :  
17/03/2017

Secrétaire de séance : Dominique BATELOT

N° 08

**Présents** : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe, CERUTTI Jérémy.

**Procurations** : RICHARD Louis donne procuration à BANACHE Guy, CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à PONCE Michel, ERRERA Caroline donne procuration à LANTIN Gérard, SENET Bernard donne procuration à AGNEL Paulette.

**Absents** : VLASIC Marianne, DUCKIT Serge.

Objet : Vente de terrain communal sur le secteur de Cambuisson

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition faite par M.PICHELIN pour l'acquisition d'un terrain cadastré AO N° 467, terrain situé en zone NBa du POS ; l'évaluation faite par le service des Domaines s'élève à 136 000 €  
La proposition de l'acheteur est de 140 000 €.

Ce terrain est situé dans une zone avec un fort dénivellement et de plus comporte un chemin avec servitude de passage.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la vente de ce terrain qui servirait à l'édification d'une habitation.

Il précise que pour l'heure il n'y a pas de demande de permis de construire de déposé ni d'avant-projet sommaire de déposé non plus.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer.

Après débat, les membres de l'assemblée décident :

VOTE à l'Unanimité

La délibération est adoptée.

*Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les échanges pour la vente de ce terrain,*

Et à signer tout document à intervenir pour mener à bien cette transaction.

Cette recette est prévue au budget primitif de la commune 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après le dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification le : 03/04/2017

Le Maire,

  


Michel PONCE.